



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Occitanie  
de l'Éducation Nationale - [www.felco-creo.org/](http://www.felco-creo.org/)

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse,  
Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

**Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc**

La Felco est affiliée à le FLAREP ([www.flarep.com/](http://www.flarep.com/)) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Olivier PASQUETTI  
Président de la FELCO

Le 27 février 2024

à Madame la Ministre  
de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Objet : demande d'audience

Madame la Ministre,

Notre fédération d'associations professionnelles académiques d'enseignants d'occitan-langue d'oc dans l'enseignement public tient d'abord à vous adresser ses félicitations pour votre nomination au Ministère de l'Éducation nationale. Nous mesurons bien sûr l'étendue des problèmes que vous allez devoir affronter, mais nous ne pouvons manquer d'attirer votre attention sur celui qui est la raison d'être de notre action : la place réservée dans notre système éducatif à ces langues de France, dites régionales, l'occitan pour ce qui nous concerne, auxquelles un article de la Constitution reconnaît le statut de partie intégrante du patrimoine national. Nous n'oublions pas, au demeurant, l'attention que vous aviez portée à cet enseignement dans vos fonctions de rectrice de l'Académie de Toulouse.

Cela fait maintenant plusieurs décennies que notre association sollicite régulièrement vos prédécesseurs : nous avons d'ailleurs été reçus au Ministère le 6 octobre 2023 par la conseillère alors chargée de la question des langues régionales à l'école. Nous avons souhaité aborder avec elle les difficultés que nos collègues rencontrent au quotidien.

Certaines de ces difficultés sont structurelles, notamment l'inégalité de traitement de notre discipline entre les diverses académies de l'aire historique de la langue d'oc, qui recouvre plus d'une trentaine de départements, ou la stagnation des recrutements, liée elle-même à la rareté des filières du supérieur ouvrant à la préparation aux concours.

Mais d'autres sont conjoncturelles, liées aux conséquences d'un certain nombre de réformes récentes (collège, lycée et baccalauréat, formation des enseignants et concours) qui ont fragilisé nos enseignements sur le terrain, et durement affecté nos collègues.

Certains d'entre eux viennent de nous informer qu'ils se voyaient confrontés à une baisse de leurs heures d'enseignement de l'occitan, une partie de ces heures risquant d'être affectées à la mise en place des groupes de niveau prévus dans le cadre de la nouvelle réforme du collège. À peu près au même moment, d'autres nous alertaient à propos d'une circulaire modifiant les modalités de rédaction des sujets du brevet concernant les disciplines non linguistiques des cursus bilingues en collège, le français se substituant à la langue régionale.

Autant de signes inquiétants, alors même que la loi du 21 mai 2021, comme la circulaire du 14 décembre 2021<sup>1</sup>, avaient laissé espérer tout autre chose, tout particulièrement l'article 7 de la loi stipulant que « *la langue régionale est une matière enseignée dans le cadre normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées sur tout ou partie des territoires concernés, dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves* ».

C'est pourquoi nous avons l'honneur de solliciter une entrevue avec vous afin d'aborder sereinement ces difficultés.

Dans l'espoir que vous accorderez un accueil favorable à nos demandes, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération et de notre dévouement au service public de l'Education nationale.

---

<sup>1</sup> <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo47/MENE2136384C.htm>